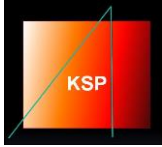


Kunststichting Perspektief vzw
Mercatorlaan 25
B – 3150 Haacht
Gsm 0032495402013
www.artksp.be
artksp@gmail.com



“ CONNECT 2021 “

14 > 22.08.2021

Sculptures & peintures

Haacht - Belgique

REGLEMENT

Organisateur : Kunststichting Perspektief vzw/asbl, Mercatorlaan 25 - B-3150 Haacht

Concours online / Exposition

1.Participation

La participation des artistes est soumise aux conditions énoncées dans les directives ci-dessous entre l'exposant et la Fondation Kunststichting Perspektief asbl.

L'organisateur se réserve le droit de modifier les conditions générales à tout moment.

Tous les candidats doivent être plus âgés de 18 ans.

Important : la participation n'est possible que sur base individuelle.

Disciplines : Peintures – Sculptures (Sculptures : Hauteur max. 1 mètre - tous matériaux à l'exception de l'art du verre et de la céramique).

2. Inscriptions

Aucun thème.

Enregistrement de la candidature online.

Les travaux proposés ne peuvent pas dater de plus de 2 ans, être vendables et ne pas avoir été exposés lors de l'exposition «Balance/Evenwicht » en Octobre 2019.

Les œuvres doivent être disponibles pendant toute la durée de l'exposition et ne peuvent pas être retirées.

Nombre maximal d'œuvres à proposer : 3

Inscription : [LIEN](#)

Détails :

Première œuvre 18 € - deuxième œuvre 16 € - troisième œuvre: 14 €

Il est possible de recevoir un rapport de jury (digital) rédigé par le jury : Coût € 8

Inscription possible jusqu'au 31 mai 2021.

Général :

Activation de l'inscription et photos le 1 juin 2021.

Annulation dans les 7 jours après publication des photos : remboursement de l'intégralité des frais de participation.

www.artksp.be
artksp@gmail.com

Phone 0032(0)495402013
BTW BE0442.226.859

Kunststichting Perspektief vzw

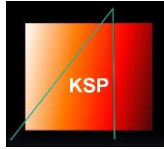
Mercatorlaan 25

B – 3150 Haacht

Gsm 0032495402013

www.artksp.be

artksp@gmail.com



Annulation après 7 jours ou plus : pas de remboursement des frais de participation.

Annulation de l'inscription = suppression du profil de l'artiste du site.

Les annulations doivent être effectuées via @mail.

En cas d'annulation de l'exposition 2021 par l'organisateur, les sommes seront intégralement remboursées ou transférées vers août 2022.

3. Sélection :

Phase I : Jury professionnel : entre le 1 et le 15 juillet 2021, un jury professionnel évaluera les soumissions des images soumises (anonymes); le jury fera une sélection de 20 œuvres (par catégorie).

Phase II : Vote du public : entre le 1 et le 15 juillet 2021, le public peut voter pour son œuvre d'art préférée (appel de vote via newsletter, Facebook et mailings) après quoi 20 œuvres (par catégorie) avec le plus de votes seront sélectionnées.

Important : une seule voix pour une seule et même œuvre.

Il est autorisé de voter pour différentes œuvres, mais avec un maximum de trois.

Seules les personnes physiques ont le droit de vote.

Un système de surveillance empêchera et détectera la malversion. En cas de malversion, ces votes seront automatiquement invalidés par le système.

Phase III : Vote final - Jury professionnel – 12 août 2021

Après évaluation des dossiers, une liste de réserve sera également établie - les artistes qui renoncent à leur participation sont automatiquement remplacés par un candidat de la liste de réserve. L'annulation exclut la possibilité de récupérer les frais de participation.

Prix du Public – Finalistes :

Prix du Public : - Peinture: 300 € - Sculpture: 300 €

Finalistes : - Peinture: 500 € - Sculpture: 500 €

Il n'y aura pas de correspondance concernant la décision du jury.

Présentation des résultats à l'ouverture de l'exposition le vendredi 20 août 2021.

Les Finalistes et Prix du public reçoivent leur page de promotion sur le site de la fondation Kunststichting Perspektief asbl – www.artksp.be

4. Calendrier

Exposition : Centre communautaire Den Breughel, Wespelaarsesteenweg 85, 3150 Haacht (BE) 14 > 22 août 2021. Lieu d'exposition : <http://www.artksp.be/GCDB.html>

Important : si l'exposition ne peut avoir lieu en raison de Covid-19, elle sera reprogrammée dans notre calendrier pour août 2022.

5. Participants

Les candidats sont obligés de fournir des informations correctes conformément aux dispositions du statut de l'exposition. L'organisateur se réserve le droit de refuser tout travail ne répondant pas aux exigences du présent règlement. Les œuvres non équipées d'un système d'accrochage ainsi les œuvres / cadres endommagés ne seront pas exposées.

www.artksp.be
artksp@gmail.com

Phone 0032(0)495402013
BTW BE0442.226.859

Kunststichting Perspektief vzw

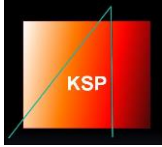
Mercatorlaan 25

B – 3150 Haacht

Gsm 0032495402013

www.artksp.be

artksp@gmail.com



En cas de vente d'œuvres d'art durant l'exposition, l'organisateur a droit à une commission de 20% sur le prix de vente.

6. Layout :

Installation de l'exposition et des œuvres est à charge de l'organisateur.

7. Information

Les participants sont responsables des frais généraux de transport de leurs œuvres.

Livraison des œuvres sur le lieu de l'exposition : voir détails sous Calendrier.

Matériel de présentation (socles) fourni par l'organisateur à moins que ceux-ci constituent une partie principale de l'œuvre.

8. Indemnisation

Pour la durée de l'exposition, l'organisateur souscritra une assurance pour les œuvres des finalistes.

9. Publicité

Les personnes sélectionnées sont invitées à l'ouverture officielle - elles sont également invitées à donner à cet événement la publicité et le support publicitaire nécessaires (inclusion dans le site personnel, facebook, twitter, mails, newsletters... ..)

10. Copyright

En participant, les artistes donnent à l'organisation la permission de publier et de diffuser leur travail via le site Web, facebook, twitter ... médias généraux. En vue de promouvoir leurs œuvres d'art les artistes acceptent d'accorder un droit d'auteur non exclusif à des fins promotionnelles à l'asbl Kunststichting Perspektief, tant au niveau national qu'international. Lors de l'octroi de cette autorisation, les exposants doivent être conscients que l'utilisation promotionnelle de ce matériel peut inclure une diffusion via Internet et que les images peuvent être scannées et utilisées numériquement par des tiers (facebook, sites,... etc..). Le droit d'auteur est et restera bien entendu la propriété personnelle et exclusive de l'exposant, qui est de garantir que cela ne cause aucune violation de tout autre droit d'auteur.

11. Droits applicables

Les droits et conditions généraux sont appliqués conformément à la loi belge.

L'asbl Kunststichting Perspektief est en droit d'apporter des modifications au concours, le participant ne possède aucun droit concernant le déroulement de Connect2021 en cas de modification du règlement.

12. La soumission du dossier signifie également acceptation des dispositions précédentes.

Kunststichting Perspektief vzw

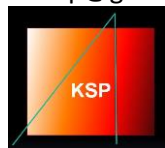
Mercatorlaan 25

B – 3150 Haacht

Gsm 0032495402013

www.artksp.be

artksp@gmail.com



Kalender - Calendrier

Omschrijving - Description	Datum - Date	Einde - Fin
Inschrijving / Enregistrement		31/05/2021
Activatie/Activation Website	1/06/2021	
Opladen foto's/Chargement photos		31/06/2021
Jury stemming – Vote du Jury	1/07/2021	> 15/07/2021
Publiek stemming – Vote du public	1/07/2021	> 15/07/2021
Levering werken - dépôts d'oeuvres	09/08/2021	13.00 > 18.00 u/h.
Levering werken - dépôts d'oeuvres	10/08/2021	10.00 > 18.00 u/h.
Levering werken - dépôts d'oeuvres	11/08/2021	10.00 > 13.00 u/h.
Finale Jurystemming – Vote finale du Jury	12/08/2021	
Vernissage	13/08/2021	
Bezoekers - Visiteurs	14/08 & 21/08/2021	13.00 > 18.00 u/h.
Afhaling werken – Enlèvement oeuvres	15/08 & 22/08/2021	18.15 > 21.00 u/h.
Afhaling werken – Enlèvement oeuvres	23 & 24/08/2021	10.00 > 17.00 u/h
Geen opslagmogelijkheid van de werken	Aucune option de stockage des oeuvres	